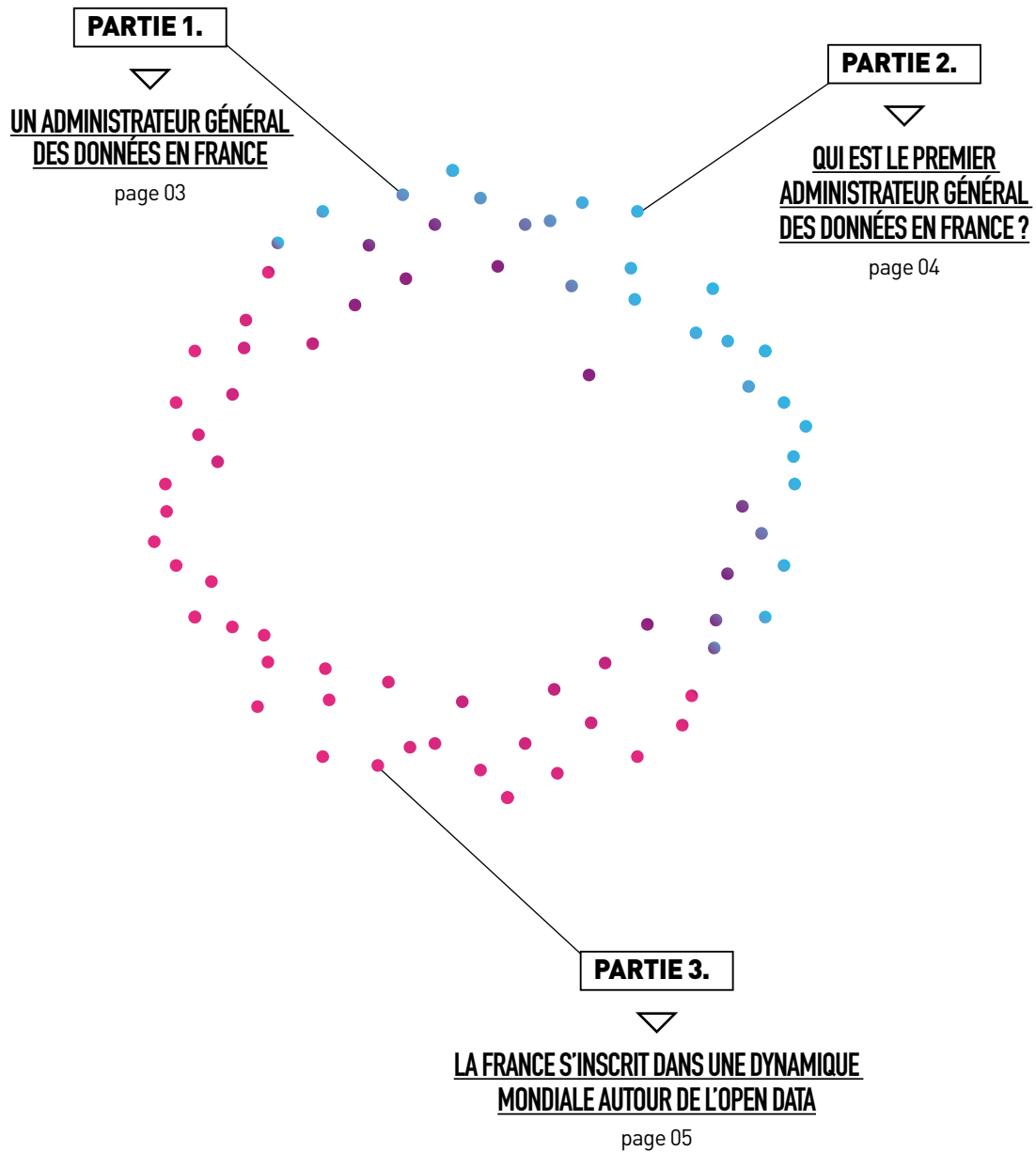




DOSSIER DE PRESSE

**LA FRANCE SE DOTE
D'UN ADMINISTRATEUR
GÉNÉRAL DES DONNÉES**



1.

UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES DONNÉES EN FRANCE



UNE PREMIÈRE EUROPÉENNE

Si des villes (New York, San Francisco, Chicago, Philadelphie, Baltimore...) ou des entreprises (Yahoo, Ogilvy, CitiGroup...) en ont nommé, **la France est le premier pays européen à mettre en place un Administrateur Général des Données (AGD) au niveau national.**

À l'heure où l'utilisation des données numériques apparaît de plus en plus comme le cœur de la révolution numérique, les masses de données produites et détenues par l'État appellent d'autres engagements que la seule ouverture des données disponibles dans l'état où elles existent, et permettent de nombreuses nouvelles utilisations.

L'AGD est placé sous l'autorité du Premier ministre, **au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).**

C'EST QUOI? LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES DONNÉES

Cet administrateur général des données **contribuera à la qualité des données produites** par l'État, **facilitera leur circulation** au sein de l'administration comme à destination des chercheurs, entreprises et citoyens, pourra **s'impliquer dans la production de données clés**. Il sera en outre **chargé de stimuler la diffusion**, au sein des administrations, des **nouvelles méthodes d'action fondées sur la donnée** : approches big data, allocation des ressources publiques, stratégies fondées sur la donnée, etc.

Concrètement, l'administrateur général des données est chargé de coordonner l'action des administrations en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation et d'exploitation des données par les administrations, d'en organiser la meilleure circulation dans le respect de la protection de la vie privée et des secrets protégés par la loi, et de **proposer au Premier ministre une position française dans les négociations internationales** portant sur la politique de la donnée.

Il peut **demandeur aux administrations l'inventaire des données** qu'elles produisent, reçoivent ou collectent. **Il remet chaque année au Premier ministre un rapport public** sur l'inventaire, la gouvernance, la production, la circulation, l'exploitation des données par les administrations.

Enfin, il est **autorisé à conduire des expérimentations sur l'utilisation des données** pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, contribuer à la bonne gestion des deniers publics et améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

QUE DIT LE DÉCRET ?

Le décret est à consulter sur legifrance.gouv.fr

2.

QUI EST LE PREMIER ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES DONNÉES EN FRANCE ?



HENRI VERDIER

Henri Verdier est né en 1968 à Toulouse. Entrepreneur et spécialiste du numérique français, **il est le directeur d'Etalab**, la mission chargée de l'ouverture des données publiques au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Ancien élève de l'École normale supérieure, Henri Verdier fut le directeur général de la société Odile Jacob Multimédia, développant notamment avec Georges Charpak un ensemble de supports pédagogiques pour « La main à la pâte ». En 2007, il rejoint Lagardère Active comme directeur chargé de l'innovation. En 2009, il rejoint l'Institut Télécom comme directeur de la prospective, chargé de la création du think tank « Futur numérique » (Fondation-telecom). Il est cofondateur, avec Jean-Michel Lasry, Pierre-Louis Lions et Olivier Guéant, de la société MFG-Labs, qu'il quitte en 2012, et qui est acquise par Havas Media en mai 2013.

Membre fondateur du pôle de compétitivité Cap Digital, il en exerça la vice-présidence de 2006 à 2008, avant d'en être élu président du Conseil d'administration de 2008 à janvier 2013.

Il dirige, depuis janvier 2013, Etalab, mission chargée de l'ouverture des données publiques sous l'autorité du Premier ministre. Sous sa direction, Etalab a développé une nouvelle version inaugurée le 18 décembre 2013, du portail d'open data français « data.gouv.fr », qui héberge de nombreuses données publiques. Cette version, qui autorise les citoyens à enrichir les données publiques ou à partager leurs propres données, a été qualifiée par le blog TechPresident de « première mondiale ».

En juin 2014, il est nommé par Claude Bartolone membre de la Commission de réflexion et de propositions ad hoc sur le droit et les libertés à l'âge du numérique. Henri Verdier est aussi membre du conseil scientifique de l'Institut Mines-Télécom ; ainsi que du comité de prospective de l'ARCEP et du comité de prospective de la CNIL.

Le 19 septembre 2014, il est nommé Administrateur Général des Données par le gouvernement français.

« En France, l'ouverture et le partage des données publiques ne sont pas vus comme des fins en soi, mais comme des leviers qui peuvent être mis au service de trois objectifs : une démocratie plus aboutie, l'innovation et la croissance, et une meilleure efficacité de l'action publique. »

3.

LA FRANCE S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE MONDIALE AUTOUR DE L'OPEN DATA



DATA.GOUV.FR, UNE VISION FRANÇAISE D'UN OPEN DATA SOCIAL ET CONTRIBUTIF

La France est un **pays pionnier dans le développement d'une vision sociale de l'open data**. Les fonctions sociales de la plateforme ouverte des données publiques illustrent cette volonté de mettre les citoyens au cœur de l'open data. Parce que la donnée ne prend de la valeur que si elle est réutilisée, les réutilisations de données sont mises en avant sur le site, au même titre que les jeux de données. Les citoyens, comme les administrations, les associations ou les entreprises, peuvent charger leurs propres jeux de données sur la plateforme, qui font l'objet d'une modération a posteriori.

« La prise en compte des retours d'expérience pour s'améliorer est au cœur de la culture numérique. »

LA POLITIQUE DE DONNEES AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE MONDIALE

En France, les politiques d'e-gouvernement et de données se renforcent mutuellement. Quand la France se classe au **1^{er} rang européen et au 4^{ème} rang mondial en matière d'e-gouvernement**, c'est aussi, souligne l'étude « **E-Government** » de l'ONU 2014, grâce à sa politique d'open data et à la création du rôle d'Administrateur Général des Données.



Ces avancées, tant du côté de l'open data que des data sciences, font aussi partie de ce que la France partage et développe plus avant avec ses partenaires au sein du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO ou OGP, *Open Government Partnership* en anglais). Dans **sa lettre de candidature** à l'élection du Comité Directeur de l'OGP, le Secrétaire d'État Thierry Mandon avait ainsi souligné qu'« en rejoignant ce Comité, [la France] pourrait apporter à ses partenaires le fruit de son expérience et de ses propres innovations », au nombre desquelles « la voie de l'open data social avec www.data.gouv.fr » ou la création de la « fonction d'Administrateur Général des Données au niveau national ».

Élue le 4 août 2014, la France entrera officiellement au sein du Comité Directeur lors d'une **passation organisée à New York le 24 septembre, en présence du Secrétaire d'État Thierry Mandon** et de nombreux chefs d'États et ministres représentant les 64 pays membres du Partenariat.

CONTACT PRESSE

Lucas Tourny :

01 53 18 74 41

lucas.tourny@modernisation.gouv.fr